

## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

### Le saviez-vous ?

- L'énergie éolienne est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée (36%) après l'énergie hydraulique (42%)  
*Source : RTE, bilan électrique 2023*

- En 2023, elle représente 11,3 % de l'énergie produite en France. A l'horizon 2030, elle devrait représenter plus de 20% de notre production électrique.  
*Source : RTE, bilan électrique 2023*

- Une composante clé de notre bouquet électrique  
Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustibles nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

### Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **34,7 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 31 décembre 2023, **22 GW** ont été installés (dont 1,3 GW en 2023)



l'objectif défini par le SRADDET d'Occitanie est d'atteindre **3,6 GW de production d'énergie d'origine éolienne terrestre en 2030 (et 5,5 GW en 2050)**. Au 30 juin 2024, **1,7 GW** ont été installés :



## VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale.

Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

# Bulletin d'information

## Ferme éolienne de la Boulenette

Commune de Monts-de-Randon

Avril 2025

### ÉDITO

Nous étudions actuellement la faisabilité d'un parc éolien sur la commune de Monts-de-Randon, au niveau du lieu-dit « La Boulenette » situé au nord du parc éolien en fonctionnement de Lou Paou I, et dans la continuité du parc éolien autorisé de Lou Paou II (voir plan en page 2).

Depuis plus de 2 années, des investigations sont menées au cœur de la zone dessinée en bleu clair, en partenariat avec des bureaux d'études spécialisées (environnementale, paysage et patrimoine, acoustique, hydrogéologique).

Nous avons pu présenter les premiers résultats d'études (nommés « états initiaux ») auprès des services de l'état le 23 janvier 2025 à Mende. Les premiers échanges avec nos bureaux d'études partenaires, et les retours riches et constructifs émis par les différents services de l'état suite à la réunion de cadrage, tendent à orienter le développement du projet éolien que nous portons, au niveau du secteur délimité en bleu foncée.

Une définition complète de ce projet est espérée dans les prochains mois pour un dépôt de dossier auprès des services de l'état en fin d'année 2025. Ayant à cœur de construire ce projet en toute transparence, un second bulletin de ce type vous parviendra à la fin de l'été afin de vous présenter l'implantation retenue et un autre vous parviendra en début d'année prochaine, lorsque le projet sera officiellement déposé pour vous présenter l'ensemble des caractéristiques du projet, et notamment les mesures retenues.

**Benjamin Grange**  
Chef de projet

Retrouvez toutes les informations du projet sur :



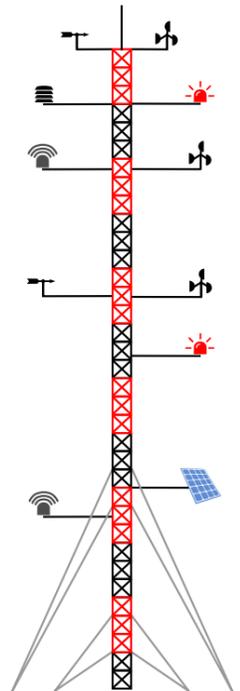
Monts-de-Randon – Parc éolien de la Boulenette

## ACTUALITÉS DU PROJET

### Installation d'un mât

Dans le cadre de l'étude environnementale et afin de pouvoir étudier l'activité des chauves-souris (chiroptères) en altitude, un mât de mesure a été installé au sein de la zone d'étude, au mois de mars 2025. Ce mât de mesures, d'une hauteur de 78 mètres, sera en place jusqu'au milieu de l'Automne. Cela permettra de déterminer les espèces présentes sur la zone, le nombre d'individus et les périodes d'activités.

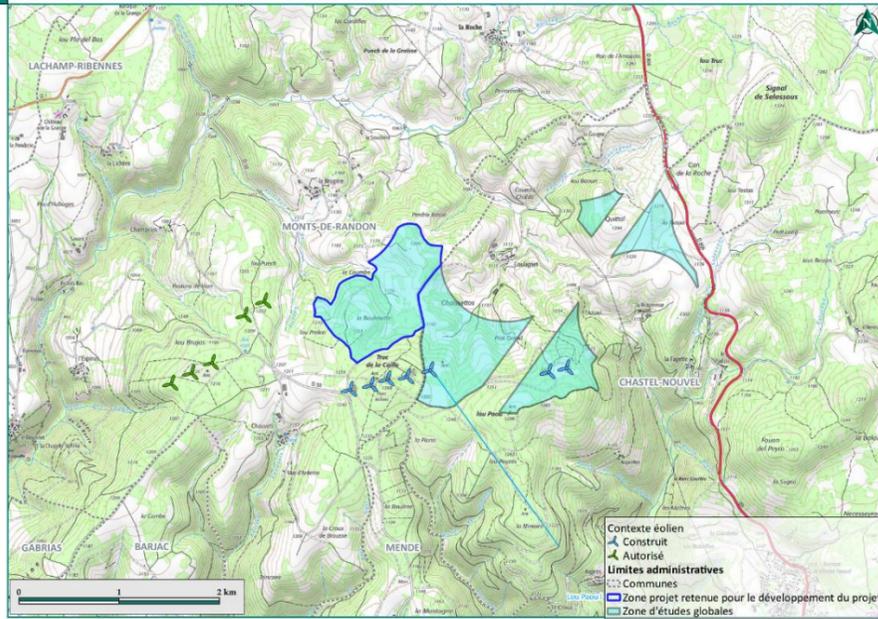
Une fois ces études terminées, des mesures pourront être mises en place pour éviter, réduire et compenser l'impact éventuel du parc.



Ce mât de mesure est composé de différents appareils de mesure :

- Des anémomètres et des girouettes pour mesurer la vitesse et la direction du vent
- Des sondes de température
- Un panneau solaire pour rendre le mât autonome en énergie
- Des micros à ultra-sons destinés à l'enregistrement de l'activité des chauves-souris
- Un balisage lumineux, obligatoire pour tous les éléments de grande hauteur afin de respecter la réglementation aérienne





## LA ZONE PROJET

Le site a été choisi après une analyse approfondie des critères techniques, environnementaux et sociaux.

Ce site s'inscrit dans la continuité des parcs éoliens en fonctionnement de Lou Paou I et autorisé de Lou Paou II permettant de réduire le mitage des installations éoliennes sur le secteur.

Le périmètre étudié se situe à plus de 600 mètres des habitations et de toutes zones constructibles, au-delà de la distance réglementaire de 500 mètres.

Le site bénéficie d'un potentiel éolien intéressant, caractérisé par des vents réguliers et suffisants pour envisager la production d'électricité verte dans des conditions optimales.

## ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE ET VIE LOCALE

La société Volkswind souhaite intégrer le développement de ses projets éoliens dans l'accompagnement des territoires à la transition énergétique et écologique locale en proposant d'intégrer un panel de mesures au sein du dossier dont une liste non exhaustive est présentée ci-après :

- **Opération Réduction Facture d'Électricité (ORFE)**  
Chaque foyer situé à proximité du parc éolien peut percevoir une aide annuelle pour diminuer ses factures d'électricité.
- **Aide renouvelable aux particuliers**  
Remboursement partiel de travaux et achats liés à l'économie d'énergie et à la préservation de l'environnement.
- **Économie d'énergie**  
Modernisation de l'éclairage urbain, rénovation des bâtiments publics et salle des fêtes, etc.,
- **Biodiversité et paysage**  
Plantation de haies, enfouissement de réseaux, aménagement paysager, mesure agro-environnementale



Afin de proposer des mesures d'accompagnement adaptées à votre territoire et ses besoins, nous vous proposons la mise en place d'un **comité de suivi** au projet éolien. Ce comité peut être composé de riverains et d'élus qui le souhaitent. Ces réunions auront pour objectif de vous présenter les avancées relatives au développement du projet, d'échanger sur les variantes d'implantation ainsi que les mesures d'accompagnement pouvant être mises en place dans le cadre du développement du parc éolien sur la commune de Monts-de-Randon.

Si vous êtes intéressé pour participer et mettre en place un comité de suivi, merci de prendre contact au 05 55 48 38 97 et de demander Benjamin Grange, responsable de développement du projet de Monts-de-Randon.

## LES ÉTUDES

### Environnementale

Le bureau d'études CERA Environnement a été missionné en 2022 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Cette étude recense l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant un cycle biologique complet, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. A ce jour, l'ensemble des investigations environnementales ont déjà été réalisées.

Toutefois, afin de compléter au mieux le dossier, et notamment la partie relative aux chauves-souris (chiroptères), un cycle d'inventaires complémentaires en altitude est réalisé de mars à novembre afin de connaître l'ensemble du cortège et l'activité à hauteur d'éoliennes.

Ces données sont très précieuses et permettront de proposer un plan de bridage permettant de moduler le fonctionnement des éoliennes en vue de protéger au mieux ces cortèges de faune volante.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



### Paysagère

Le cabinet d'études Territoires et Paysages travaille depuis septembre 2023 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties distinctes.

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

### Acoustique

Le cabinet EREA Ingénierie est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

### PRÉFAISABILITÉ

2020-2021



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaçabilité

### CONCEPTION

2022-2025



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

### INSTRUCTION

2026-2027



- Dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale
- Consultation Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

### CONSTRUCTION

2028



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

### EXPLOITATION

2029-2049



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

### DÉMANTELEMENT

2049 ou +



- Remise en état du site